

## SILVERSHINE AE 809

Version 1.0      Date de révision: 06/26/2018      Numéro de la FDS: 102000028680      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 06/26/2018

---

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : SILVERSHINE AE 809

Code du produit : 023561G60

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Nom de société du fournisseur : ECKART GmbH

Adresse : Guentersthal 4  
Hartenstein 91235

Téléphone : +499152770

Fac-similé : +499152777008

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC: 800-424-9300  
CHEMTREC: 1-703-527-3387 (International)

GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim, Germany:  
From outside US: (001) 352-323-3500  
(First call in English, response in your language is possible)  
US & Canada (toll free):1-800-5355-053

---

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Solides inflammables : Catégorie 1

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Système nerveux central)

**Éléments étiquette SGH**

## SILVERSHINE AE 809

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	06/26/2018	102000028680	Date de la première parution: 06/26/2018

---

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H228 Matière solide inflammable.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Déclarations sur la sécurité :

**Prévention:**

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
- P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
- P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

- P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Poudre spéciale pour incendies de métaux.
- P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction:

## SILVERSHINE AE 809

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	06/26/2018	102000028680	Date de la première parution: 06/26/2018

---

Sable sec.

**Entreposage:**

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

**Élimination:**

P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être inscrits sur l'étiquette:

Acétate d'éthyle

**Autres dangers**

Inconnu.

**SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Composants dangereux**

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
Aluminium	7429-90-5	>= 50 - < 70
Acétate d'éthyle	141-78-6	>= 30 - < 50

**SECTION 4. PREMIERS SOINS**

- Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.  
S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
  
Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.  
S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

## SILVERSHINE AE 809

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	06/26/2018	102000028680	Date de la première parution: 06/26/2018

---

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Retirez les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

---

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Moyen d'extinction approprié : Sable sec  
Poudre spéciale contre les feux métalliques
- Moyens d'extinction inadéquats : Eau  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre ABC
- Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection personnelle.
- Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

---

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Éviter la formation de poussière.  
Enlever toute source d'allumage.
- Précautions pour la :

## SILVERSHINE AE 809

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	06/26/2018	102000028680	Date de la première parution: 06/26/2018

---

## protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.  
 Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
 En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
 Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Ne pas rincer à l'eau.  
 Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

---

**SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Garantir absolument la mise à la terre des récipients et des appareils.  
 Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
 Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Éviter la formation de poussière.  
 Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Conseils pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.  
 Éviter la formation de poussière.  
 Assurer une ventilation adéquate.

Éviter la formation de particules inhalables.  
 Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 Équipement de protection individuelle, voir la section 8.  
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
 Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.  
 Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.

## SILVERSHINE AE 809

Version 1.0      Date de révision: 06/26/2018      Numéro de la FDS: 102000028680      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 06/26/2018

- Conditions de stockage sûres : Garder dans le contenant original.  
 Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.  
 Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.  
 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -  
 Ne pas fumer.
- Défense de fumer.  
 Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Matières à éviter : Ne pas entreposer avec des produits oxydants et des produits auto-inflammables.  
 Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.  
 Tenir à l'écart des oxydants, des produits fortement alcalins ou fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

## SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Aluminium	7429-90-5	VEMP	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	1 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		TWA (Poussière)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		VEMP	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	1 mg/m <sup>3</sup> (Aluminium)	CA BC OEL
		VEMP (Emanations)	5 mg/m <sup>3</sup> (Aluminium)	CA QC OEL
		TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH

## SILVERSHINE AE 809

Version 1.0      Date de révision: 06/26/2018      Numéro de la FDS: 102000028680      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 06/26/2018

		(Fraction respirable)		
		TWA (Fraction respirable)	1 mg/m <sup>3</sup> (Aluminium)	ACGIH
Acétate d'éthyle	141-78-6	TWA	400 ppm 1,440 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		TWA	150 ppm	CA BC OEL
		VEMP	400 ppm 1,440 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA	400 ppm	ACGIH

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains  
Matériau

: Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Remarques

: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la durée du contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux

: Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.

## SILVERSHINE AE 809

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	06/26/2018	102000028680	Date de la première parution: 06/26/2018

---

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues  
Chaussures de sécurité  
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

---

**SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : Solide pâteux  
Couleur : argent  
Odeur : caractéristique  
Seuil de l'odeur : Donnée non disponible  
pH : Donnée non disponible  
Point de fusion/congélation : Donnée non disponible  
: 76 °C

Point d'éclair : -4 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible  
Inflammabilité (solide, gaz) : La substance ou le mélange est un solide inflammable de catégorie 1.

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable  
n'est pas auto-inflammable

Indice de combustion : 5

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible  
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible  
Densité relative : Donnée non disponible  
Densité : 2.07 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité : Donnée non disponible  
Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Donnée non disponible  
Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

---



## SILVERSHINE AE 809

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	06/26/2018	102000028680	Date de la première parution: 06/26/2018

---

Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Non explosif Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

---

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Réaction avec les acides, les solutions alcalines, les halogènes et les oxydants. Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation possible d'hydrogène. Le mélange réagit lentement avec l'eau en libérant de l'hydrogène. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	:	Ne pas laisser sécher.  Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	:	Acides Bases Oxydants Composés fortement halogénés

---

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Composants:****Acétate d'éthyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : (Rat): 5,620 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 56 mg/l

## SILVERSHINE AE 809

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	06/26/2018	102000028680	Date de la première parution: 06/26/2018

---

Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 18,000 mg/kg

### **Corrosion et/ou irritation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

### **Lésion/irritation grave des yeux**

Provoque une sévère irritation des yeux.

### **Sensibilisation cutanée ou respiratoire**

#### **Sensibilisation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Sensibilisation des voies respiratoires**

Non répertorié selon les informations disponibles.

### **Mutagénécité de la cellule germinale**

Non répertorié selon les informations disponibles.

### **Cancérogénécité**

Non répertorié selon les informations disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non répertorié selon les informations disponibles.

### **STOT - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

### **STOT - exposition répétée**

Non répertorié selon les informations disponibles.

### **Toxicité par aspiration**

Non répertorié selon les informations disponibles.

### **Autres informations**

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### **Écotoxicité**

#### **Composants:**

#### **Acétate d'éthyle:**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés : (Daphnia (Daphnie)): 717 mg/l

## SILVERSHINE AE 809

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	06/26/2018	102000028680	Date de la première parution: 06/26/2018

---

aquatiques

**Persistence et dégradabilité**

Donnée non disponible

**Potentiel bioaccumulatif**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

---

**SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

- Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.  
En accord avec les règlements locaux et nationaux.
- Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.  
En accord avec les règlements locaux et nationaux.

---

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementation nationale****TDG**

- No. UN : UN 1325  
Nom d'expédition : FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S.  
(Aluminium pigment paste)  
Classe : 4.1  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 4.1  
Code ERG : 133  
Polluant marin : non

**Réglementations internationales****IATA-DGR**

- UN/ID No. : UN 1325  
Nom d'expédition : Flammable solid, organic, n.o.s.

## SILVERSHINE AE 809

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	06/26/2018	102000028680	Date de la première parution: 06/26/2018

---

(Aluminium pigment paste)

Classe : 4.1  
 Groupe d'emballage : II  
 Étiquettes : Flammable Solid  
 Instructions de conditionnement (avion cargo) : 448  
 Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 445

**Code IMDG**

No. UN : UN 1325  
 Nom d'expédition : FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S.  
 (Aluminium pigment paste)

Classe : 4.1  
 Groupe d'emballage : II  
 Étiquettes : 4.1  
 EmS Code : F-A, S-G  
 Polluant marin : non  
 Remarques : IMDG Code segregation group 15 - Powdered metals

**Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**NPRI Composants** : Aluminium

---

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)  
 CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  
 CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique  
 CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h  
 CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures  
 CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h  
 CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; CPR - Règlements relatifs aux

---

## SILVERSHINE AE 809

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	06/26/2018	102000028680	Date de la première parution: 06/26/2018

---

produits contrôlés; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 06/26/2018

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations sécuritaires de manipulation, d'utilisation, de fabrication, d'entreposage, de transport, de disposition et d'émission, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, ne peuvent être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou pour tout autre procédé de fabrication.

CA / 3F